

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 28 JANVIER 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **21 janvier 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date d'affichage : **30 janvier 2025**

Objet de la délibération :

3. Demande de concours financier de l'Etat – Etude préalable pour la requalification urbaine de la rue Mabilles

Le mardi 28 janvier 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard, M. RICHARD Jean-Marc

Procurations :

M. DUMONT Eric donne procuration à M. Pierre LEONARD

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

Mme BIGOT Carole donne procuration à M. RICHARD Jean-Marc

Excusés : M. DUMONT Eric, Mme FOURRE Mélanie, Mme BIGOT Carole

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Jérôme

La requalification urbaine et paysagère de la rue Mabilles s'inscrit dans la politique globale de revitalisation de la commune de Montmédy, et notamment dans le cadre du programme *Petites Villes de Demain*. Elle représente une démarche essentielle pour revitaliser cet espace public vieillissant, tout en prenant en compte des enjeux environnementaux et sociétaux actuels, comme la désimperméabilisation et la mise en valeur du patrimoine.

Aujourd'hui, la rue Mabilles souffre d'une image désuète, probablement en raison du vieillissement des matériaux et des aménagements. Il sera crucial de repenser les matériaux utilisés, d'embellir le mobilier urbain et de rendre l'espace plus accueillant pour les résidents et les visiteurs.

Il est proposé d'être accompagnés dans le cadre d'une étude préalable (mission de maîtrise d'œuvre et relevé topographique), dont les enjeux sont :

- La désimperméabilisation, dans un contexte de gestion durable des eaux pluviales.
- La réintroduction de la nature dans l'espace urbain. La végétalisation de cette rue, mais aussi des espaces piétons et du mobilier adapté pourront transformer cette rue en un lieu agréable à vivre et à commercer.
- L'amélioration de l'attractivité du commerce local.

Ce projet s'inscrit par ailleurs en parallèle des travaux de réfection de la voirie projetés par l'Agence Départementale d'Aménagement de Stenay sur la RD643, portant d'une part sur la simplification du carrefour RD643/RD947 et d'autre part sur la réfection de la couche de roulement sur l'intégralité du tronçon.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)		
Etude de faisabilité	10 450€	DETR	9 940€	70%
Relevé topographique	3 750€	Autofinancement	4 260€	30%
TOTAL	14 200€	TOTAL	14 200€	100%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la sollicitation du concours financier de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :
--

VALIDE la sollicitation du concours financier de l'Etat dans le cadre de l'étude préalable pour la requalification urbaine de la rue Mabile.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 29 janvier 2025 et publication ou notification
le 29 janvier 2025

MONTMEDY, le 29 janvier 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 29 janvier 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD